



SOS OXYGÈNE SA

Agence Suisse romande

Route des Avouillons 4 - 1196 GLAND

Tél : 022 300 01 00 - Fax : 022 300 10 06

www.sosoxygene.ch - medicalsosoxygene@hin.ch

Chère patiente, cher patient,

En tant que prestataire de santé, SOS OXYGÈNE SA vous remercie pour la confiance que vous lui accordez dans le cadre de votre traitement sous oxygénothérapie.

Comme vous le savez, les positions facturées pour l'oxygénothérapie (concentrateurs d'oxygène, système à oxygène liquide, bouteilles d'oxygène comprimées) sont inscrites dans la Liste des Moyens et Appareils (LiMA) qui régit les moyens et appareils pris en charge par l'assurance Obligatoire des Soins (AOS).

Le chapitre 14.10 Oxygénothérapie a donc été remanié dans le cadre de la révision de la LiMA et les modifications sont entrées en vigueur depuis le 01.04.2022 et concernent les points suivants :

- Les positions qui définissent les tarifs de remboursement sont distincts de ceux se rapportant aux dispositifs médicaux et aux services. Les tarifs ont été assortis de limite temporelle car l'oxygène est autorisé en Suisse en tant que médicament.
- Les forfaits ont été séparés en plusieurs positions individuelles pour permettre de déclarer de manière claire et transparente les prestations qui en font partie.
- La rémunération des consommables pour l'oxygénothérapie est réglée pour l'ensemble du chapitre sous forme de forfaits par personne assurée et par année.
- Les positions qui définissent les tarifs de remboursement relatifs aux concentrateurs d'oxygène ont été adaptées aux évolutions technologiques (ex : nouvelles positions séparées pour les appareils portables et les appareils à haut débit d'oxygène).
- Pour les forfaits de l'installation initiale il a été précisé qu'il s'agit d'une prestation technique.

Pour de plus amples informations, nous vous encourageons à lire la suite du document et consulter depuis le site de l'OFSP la version actualisée de Liste des moyens et appareils (LiMA).

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/versicherungen/krankenversicherung/krankenversicherung-leistungen-tarife/Mittel-und-Gegenstaendeliste.html>

Désormais, tous les prestataires comme SOS Oxygène SA appliqueront les conditions et prix inscrits dans la liste LiMA, comme suit :

catégorie	1er sous-catégorie	2e sous-catégorie	No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle
14.10		14.10a	14.10.20.00.1	L	Concentrateur d'oxygène fixe, achat Appareil éventuellement muni de roulettes pour être déplacé dans le logement, alimentation sur le secteur électrique	1 pièce	1,222.00
14.10		14.10a	14.10.20.00.2	L	Concentrateur d'oxygène fixe, location Appareil éventuellement muni de roulettes pour être déplacé dans le logement, alimentation sur le secteur électrique Y c. entretien, matériel d'entretien, remplacement du tamis moléculaire, préparation et reprise	location / jour	1.52
14.10		14.10a	14.10.20.80.3		Instruction et installation techniques initiales du concentrateur d'oxygène fixe	forfait	35.00
14.10		14.10a	14.10.22.00.1	L	Concentrateur d'oxygène portable, achat Appareil léger pour une utilisation en déplacement et à l'extérieur du logement, avec sac de transport ou trolley Fonctionnement indépendant du secteur, avec batteries (alimentation sur le secteur électrique possible) Y c. accessoires nécessaires à l'utilisation mobile sous forme de batterie et de sac à dos/sac de transport ou trolley	1 pièce	4,180.00
14.10		14.10a	14.10.22.00.2	L	Concentrateur d'oxygène portable, location Appareil léger pour une utilisation en déplacement et à l'extérieur du logement, avec sac de transport ou trolley Fonctionnement indépendant du secteur, avec batteries (alimentation sur le secteur électrique possible) Y c. entretien, matériel d'entretien, remplacement du tamis moléculaire et de la batterie, remise en service, reprise, et les accessoires nécessaires pour une utilisation mobile: batterie, sac à dos/sac de transport ou trolley	location / jour	5.66
14.10		14.10a	14.10.22.80.3		Instruction et installation techniques initiales concernant un concentrateur d'oxygène portable	forfait	50.00
14.10		14.10a	14.10.25.90.1		Entretien pour les concentrateurs d'oxygène, à partir de la 2ème année après l'achat Y c. le matériel d'entretien prévu par le plan d'entretien du fabricant Applicable avec les pos. 14.10.20.00.1, 14.10.20.01.1 et 14.10.22.00.1	par année	115.00
14.10		14.10a	14.10.26.00.1	L	Système de remplissage pour concentrateur d'oxygène, achat Pour le remplissage autonome des bouteilles d'oxygène comprimé Y c. matériel reliant le système au concentrateur d'oxygène fixe, bouteilles d'oxygène comprimé pour une utilisation mobile en déplacement (2 pièces) avec sac de transport, valve économiseuse	1 pièce	5,148.00
14.10		14.10a	14.10.26.80.3		Instruction et installation techniques initiales concernant le système de remplissage d'un concentrateur d'oxygène	forfait	35.00
14.10		14.10a	14.10.26.90.1		Entretien du système de remplissage d'un concentrateur d'oxygène à partir de la 2ème année après achat Y c. matériel d'entretien prévu par le plan d'entretien du fabricant Applicable avec la pos. 14.10.26.00.1	par année	110.00
14.10		14.10b		L	Oxygène comprimé		
14.10		14.10b	14.10.40.00.1	L	Remplissage des bouteilles d'oxygène comprimé, toutes tailles, (comprend le médicament oxygène médical et le service de conditionnement) Ne sont obligatoirement pris en charge que les médicaments et les tailles de conditionnement autorisés par Swissmedic.	1 remplissage	53.00
14.10		14.10b	14.10.41.01.2	L	Bouteille de gaz comprimé monobloc pour oxygène médical (bouteille avec détendeur intégré), location Toutes tailles et tous modèles, entretien, matériel d'entretien, préparation et reprise compris	location / jour	0.55
14.10		14.10b	14.10.45.50.1	L	Livraison à domicile des bouteilles de gaz comprimé (à l'exclusion de l'installation initiale et des livraisons en urgence), quel que soit le nombre de bouteilles livrées Le ramassage d'une bouteille vide n'est pas considéré comme une livraison.	par livraison	50.00
14.10		14.10b	14.10.45.80.1		Première installation et instructions techniques initiales pour un système à gaz comprimé par le personnel technique (y c. première livraison et, le cas échéant, instructions pour le maniement de la valve économiseuse).	forfait	116.50
14.10		14.10c		L	Système à oxygène liquide L'oxygène liquide est de l'oxygène pur refroidi à -183°C, livré dans des réservoirs isolés avec des valves de régulation. L'oxygène liquide s'évapore en cas de stockage prolongé et ne convient pas comme oxygène de réserve en cas d'utilisation sporadique.		
14.10		14.10c	14.10.50.01.1	L	Remplissage d'oxygène liquide, 30 à 50 litres (comprend le médicament oxygène médical et le service de conditionnement dans un réservoir fixe). Ne sont obligatoirement pris en charge que les médicaments et les tailles de conditionnement autorisés par Swissmedic.	1 remplissage	158.00

14.10		14.10c	14.10.51.00.2	L	Réservoir fixe d'oxygène liquide, location Toutes tailles de 20 à 50 litres, entretien, matériel d'entretien, préparation et reprise compris	location / jour	2.55
14.10		14.10c	14.10.52.00.2	L	Réservoir portable d'oxygène liquide, location Toutes tailles et exécutions, y c. entretien, matériel d'entretien, préparation, reprise, feutres de rechange et accessoire (sac à dos ou trolley)	location / jour	2.05
14.10		14.10c	14.10.55.50.1	L	Livraison d'oxygène liquide à domicile (installation initiale et livraisons en urgence exclues), quel que soit le nombre de réservoirs livrés ou de remplissages, à l'exclusion de la première livraison. La reprise d'un réservoir n'est pas considérée comme une livraison.	par livraison	50.00
14.10		14.10c	14.10.55.80.1	L	Première installation et instructions techniques initiales (gaz liquide) par le personnel technique (y c. première livraison à domicile)	forfait	116.50
14.10		14.10d			Matériel à usage unique pour oxygénothérapie Le matériel à usage unique est pris en charge une fois par année par patient, quel que soit le nombre de systèmes et d'appareils utilisés. Un seul forfait est rémunéré par patient (sous réserve de changement de forfait en cas d'adaptation du traitement en cours d'année).		
14.10		14.10d	14.10.60.00.1		Matériel à usage unique pour oxygénothérapie lorsque le besoin d'oxygène à l'effort est inférieur ≤ 6 l O ₂ /min (comprend lunettes et masques à oxygène, tuyaux à oxygène et raccords de tuyau, sécurité feu, valves anti-retour, protection escarres et pièges à eau) Non applicable avec les pos. 14.10.61.00.1 et 14.10.62.00.1	par année (prorata)	185.00
14.10		14.10d	14.10.61.00.1		Matériel à usage unique pour oxygénothérapie lorsque le besoin d'oxygène à l'effort est $d > 6$ l O ₂ /min ou plus (comprend lunettes et masques à oxygène, tuyaux à oxygène et raccords de tuyau, sécurité feu, valves anti-retour, protection escarres, pièges à eau et bouteilles d'humidificateur) La prise en charge de cette position implique l'utilisation d'une source d'oxygène d'un flux d'au moins 6 l/min. Non applicable avec les pos. 14.10.60.00.1 et 14.10.62.00.1	par année (prorata)	401.00
14.10		14.10e		L	Livraison en urgence		
14.10		14.10e	14.10.70.00.1	L	Livraison à domicile en urgence de bouteilles de gaz comprimé ou de gaz liquide, les jours ouvrables entre 18 et 22 heures, quel que soit le nombre de récipients livrés	par livraison	200.00
14.10		14.10e	14.10.70.01.1	L	Livraison à domicile en urgence de bouteilles de gaz comprimé ou de gaz liquide, les jours ouvrables entre 22 heures et 7 heures ainsi que le week-end, quel que soit le nombre de récipients livrés	par livraison	300.00



SOS OXYGENE SA

Agence Suisse romande

Route des Avouillons 4 - 1196 GLAND

Tél : 022 300 01 00 - Fax : 022 300 10 06

www.sosoxygene.ch - medicalsosoxygene@hin.ch

SOS Oxygène SA, présent sur le territoire Suisse de plus de 10 ans, mettra tout en œuvre pour maintenir la qualité actuelle du niveau de ses services, en maintenant les visites à domicile selon le protocole de thérapie.

En vous remerciant pour votre confiance, nous vous adressons, chère patiente, cher patient, nos salutations les meilleures.

SOS OXYGENE SA